



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le 12 MAI 2005

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,
DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL
ET DE LA COHESION SOCIALE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par : D.CUVILLIER

☎ : 04.68.8178.37

☎ : 04.68.8178.86

ED/DC

ARRETE N° 652/2005

PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 593
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

Sise 1 avenue du palais des Expositions
66000 PERPIGNAN

LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

Vu la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

Vu la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale (Titre I^{er}, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15,17 et 21) ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2197/99 du 13/07/1999 portant enregistrement sous le N° 511, conformément à l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration de Mme Iveline DESCAT faisant connaître qu'elle exploite sous couvert d'une Société en nom collectif constituée avec Melle Chantal BERGER l'officine de pharmacie sise :

1 avenue du palais des expositions
66000 PERPIGNAN

ayant fait l'objet de la licence N° 59 délivrée par arrêté préfectoral du 19/03/1942 ;

Vu la demande conjointe de Melle Chantal BERGER et de M. Gérard BEGA déposée le 22/04/2005 en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine sous forme d'une Société en Nom Collectif dénommée **Pharmacie Chantal BERGER - Gérard BEGA** constituée suivant statuts établis le 14/10/1983 enregistrés le 26/10/1983 à la Recette des Impôts de PERPIGNAN-SUD Folio 45 - n° 586/1 ;

Considérant que Melle Chantal BERGER et M. Gérard BEGA, de nationalité française, justifient respectivement :

1°/ être titulaire du **Diplôme de pharmacien** délivré le 03/06/1986 par la faculté de Pharmacie de PARIS V et du **diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie** obtenu le 01/06/1978 par la faculté de Pharmacie d' Amiens ;

2°/ être propriétaires de la pharmacie qu'ils exploitent conformément aux statuts de la SNC et suivant l'acte de cession sous condition suspensive établi le 20/04/2005 par Maître MARTINEZ, avocat - 17 rue des Tuileries à PERPIGNAN, enregistré le 22/04/2005 à la Recette Principale des Impôts de PERPIGNAN-TET - Bordereau 2005/555 - Case n° 27 - Ext 3579 ;

3°/ être inscrits au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Est enregistrée sous le N° 593 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de Melle Chantal BERGER et de M. Gérard BEGA, gérants de la Société en nom collectif **Pharmacie Chantal BERGER-VIRLY et Gérard BEGA** faisant connaître qu'ils exploitent conjointement sous l'enseigne **GRANDE PHARMACIE DU PONT ROUGE** l'officine sise :

1 Avenue du palais des expositions et 2 avenue des eaux vives
66000 PERPIGNAN

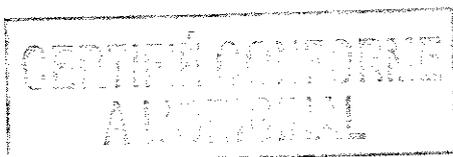
ARTICLE 2 : La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au **02/06/2005**.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN



Le *Secrétaire* Inspecteur
des Affaires Publiques


D' A. VINOT



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le

12 MAI 2005

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,
DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL
ET DE LA COHESION SOCIALE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par : D.CUVILLIER

☎ : 04.68.8178 37

☎ : 04.68.8178 86

ED/DC

ARRETE N° 1653/2005
PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 594
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
Sise 1 Rue Adrien Hamon
66000 PERPIGNAN

LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

Vu la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

Vu la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale (Titre I^{er}, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15,17 et 21) ;

Vu le Décret N° 92-909 du 28/08/1992 relatif à l'exercice en commun de la profession de pharmacien d'officine sous forme de Société d'Exercice Libéral modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 1937/88 du 20/12/1988 portant enregistrement sous le N° 335, conformément à l'article L 5125 -16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration conjointe de Mme Geneviève MEJDALI-LAFONT et de M. Fabrice MEJDALI faisant connaître qu'ils exploitent sous couvert d'une société en nom collectif l'officine de pharmacie sise :

1 Rue Adrien Hamon
66000 PERPIGNAN

ayant fait l'objet de la licence N° 160 délivrée par arrêté préfectoral du 17/11/1971 ;

VU le procès verbal d'assemblée générale de la SNC MEJDALI-LAFONT Geneviève - MEJDALI Fabrice rapportant la décision de transformation de la société en une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée Pharmacie MEJDALI-LAFONT et l'apport du fonds de l'officine par Mme MEJDALI - LAFONT à la SELARL enregistré à la Recette Principale des Impôts de Perpignan-Têt le 9/05/2005 sous le n° 2005/643 - Case n°1 ;

Vu la demande de Mme Geneviève MEJDALI-LAFONT et M. Fabrice MEJDALI déposée le 06/05/2005 en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine sous forme d'une Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée dénommée SELARL MEJDALI-LAFONT ;

Considérant que Madame Geneviève MEJDALI-LAFONT et M. Fabrice MEJDALI, associés professionnels en exercice et co-gérants de la SELARL Pharmacie MEJDALI - LAFONT, de nationalité française, justifient respectivement :

1°/ être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie délivré le 01/01/1960 et 15/11/1985 par la Faculté de Pharmacie de Montpellier ;

2°/ être propriétaires de la pharmacie qu'ils exploitent conformément aux statuts de la SELARL sus-nommée et suivant le procès verbal d'assemblée général précité ;

3°/ être inscrits au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

4°/ avoir fait procéder le 22/04/2005 à l'inscription au tableau annexe de l'Ordre la SELARL Pharmacie MEJDALI-LAFONT constituée de :

- Geneviève LAFONT épouse MEJDALI, associée professionnelle en exercice
- Fabrice MEJDALI, associé professionnel en exercice

ARRETE :

ARTICLE 1 : Est enregistrée sous le N° 594 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de Mme Geneviève MEJDALI-LAFONT et de M. Fabrice MEJDALI , co-gérants de la SELARL dénommée **Pharmacie MEJDALI-LAFONT** faisant connaître qu'ils exploitent l'officine sise :

1 rue Adrien HAMON
66000 PERPIGNAN

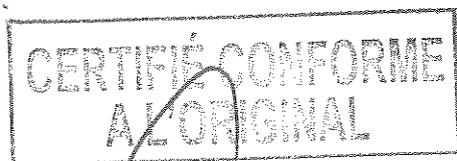
ARTICLE 2 : La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au 15/06/2005.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN



L'Inspecteur Hors Classe
de l'Action Sanitaire et Sociale,

Eric DOAT



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
des Pyrénées Orientales
SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par :
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 81 78 41
☎ : 04 68 81 78 78

AP N° *1205 1205*

**ARRETE PORTANT AGREMENT D'UNE
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A
RESPONSABILITE LIMITEE DE
DIRECTEURS ET DIRECTEURS
ADJOINTS DE LABORATOIRES**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** la Loi N° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ,
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjointes de Laboratoires d'analyses médicales ,
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ,
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjointes de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ,
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 539/1998 en date du 17 février 1998 modifié autorisant le fonctionnement du laboratoire d'analyses médicales sis 72 avenue Foch exploité sous forme de SCP et enregistré sous le n° 66015,
- Vu** la demande formulée par Messieurs Patrick FABRE et Marc DANIEL en vue de constituer une SELARL et d'acquérir le laboratoire exploité par la SCP FABRE DANIEL ,
- Vu** le procès verbal de l'assemblée générale de la SCP FABRE DANIEL en date du 7 mars 2005 autorisant la cession de parts à la SELARL BIOFIV ,
- Vu** la décision BIO FIV en date du 25 avril 2005 portant changement de dénomination de la SELARL ,

194

12 bd FELIX MERCADER B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

tél. : 04 68 81 78 41 - Fax : 04 68 81 78 78 - Miel : dd66-secr-direction@sante.gouv.fr

- Vu** le projet d'acte de cession et les statuts mis à jour le 25 avril 2005,
- Vu** l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date du 2 mai 2005 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière,
- Vu** la demande d'avis à l'ordre des médecins en date du 3 mai 2005,
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16 septembre 2004 portant délégation de signature à Madame Dominique CHRISTIAN Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Société d'exercice Libéral de directeurs de laboratoires et directeurs adjoints dénommée BIO -SUD est agréée par le Préfet des Pyrénées Orientales sous le n°66 SEL 14.

Directeurs et co-Gérants de la Selarl
Monsieur Patrick Fabre
Monsieur Marc Daniel

SIEGE SOCIAL : 72 Rue Maréchal Foch 66 000 PERPIGNAN

Article 2: Le n° d'autorisation 66 SEL 14 devra figurer de façon très apparente sur tous les titres et documents professionnels notamment sur tous les comptes rendus émanant du laboratoire .

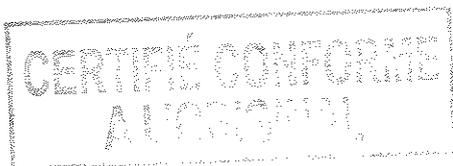
Article 3 : l'arrêté préfectoral du 17 février 1998 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire sous forme de SCP est abrogé .

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales , Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Perpignan, le 16 mai 2005
P / Le Préfet et par délégation
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Des Affaires Sanitaires et Sociales,

Dominique CHRISTIAN




Inspecteur Hors Classe
de l'Action Sanitaire et Sociale,
Eric DOAT

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
des Pyrénées Orientales
SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par :
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 81 78 41
☎ : 04 68 81 78 78

AP N° 1456/2005

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE
FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE
D'ANALYSES MEDICALES SIS A
PERPIGNAN 72 AVENUE FOCH**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** la Loi N° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ,
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjointes de Laboratoires d'analyses médicales ,
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ,
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjointes de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ,
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 539/1998 en date du 17 février 1998 modifié autorisant le fonctionnement du laboratoire d'analyses médicales sis 72 avenue Foch exploité sous forme de SCP et enregistré sous le n° 66015,
- Vu** la demande formulée par Messieurs Patrick FABRE et Marc DANIEL en vue de constituer une SELARL et d'acquérir le laboratoire exploité par la SCP FABRE DANIEL ,
- Vu** le procès verbal de l'assemblée générale de la SCP FABRE DANIEL en date du 7 mars 2005 autorisant la cession de parts à la SELARL BIOFIV,
- Vu** la décision BIO FIV en date du 25 avril 2005 portant changement de dénomination de la SELARL ,

- Vu le projet d'acte de cession et les statuts mis à jour le 25 avril 2005,
- Vu l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date du 2 mai 2005 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière,
- Vu la demande d'avis à l'ordre départemental des médecins 3 mai 2005,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16 septembre 2004 portant délégation de signature à Madame Dominique CHRISTIAN Directrice Départementale des Affaires sanitaires et Sociales

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté Préfectoral en date 17 février 1998 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à PERPIGNAN 72 avenue Maréchal Foch sous forme de SCP et inscrit sur la liste départementale sous le n° 66015 est abrogé .

Article 2 : Ce laboratoire est désormais exploité par la SELARL BIO-SUD agréée sous le n° 66 SEL 14

Dont les Directeurs sont Monsieur Patrick FABRE et Monsieur Marc DANIEL

et dont le SIEGE SOCIAL est : 72 Avenue Maréchal Foch
66 000 PERPIGNAN

Article 3: Le n° d'autorisation **66 SEL 14** devra figurer de façon très apparente sur tous les titres et documents professionnels notamment sur tous les comptes rendus émanant du laboratoire .

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ,Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

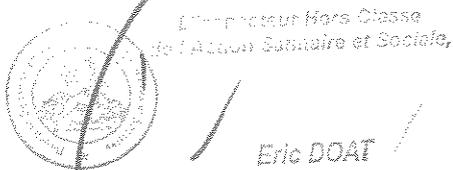
Perpignan, le 16 mai 2005
P / Le Préfet et par délégation
La Directrice Départementale
des Affaires sanitaires et sociales



DOMINIQUE CHRISTIAN



ALGERIENAL



Eric DOAT



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le 26/05/2005

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,
DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL
ET DE LA COHESION SOCIALE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par : D.CUILLIER

☎ : 04.68.8178.37

☎ : 04.68.8178.86

ED/DC

ARRETE N° 1630 / 2005
PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 595
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
Sise 43 Avenue du Bouïès
66000 PERPIGNAN

LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

Vu la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

Vu la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale (Titre I^{er}, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15, 17 et 21) ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2496/94 du 19/09/1994 portant enregistrement sous le N° 445, conformément à l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration de Mme Françoise JEAN-PIERRE faisant connaître qu'elle exploite sous couvert d'une Sarl dénommée Pharmacie du Canigou l'officine de pharmacie sise :

avenue Torcatis
Centre commercial Bas Vernet Ouest
66000 PERPIGNAN

ayant fait l'objet de la licence N° 165 délivrée par arrêté préfectoral du 28/03/1974 ;

Vu la demande de Mademoiselle Fatima BENDJERIOU-SEDJERARI déposée le 29/04/2005 en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine ;

Considérant que Melle Fatima BENDJERIOU-SEDJERARI, de nationalité française, justifie :

1°/ être titulaire du **diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie** obtenu le 01/07/1986 par la faculté de Pharmacie de Montpellier ;

2°/ être propriétaire de la pharmacie qu'elle exploite personnellement suivant l'acte de cession sous condition suspensive établi le 29/01/2005 par Eric DELONCA , avocat associé de la SCP SIMON-DELONCA-BECERRA - 6 Boulevard Kennedy 66100 PERPIGNAN, enregistré le 11/04/2005 à la Recette Principale des Impôts de PERPIGNAN-TET - Bordereau 2005/494 - Case n° 3 - Ext 3150 ;

3°/ être inscrite au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

ARRETE :

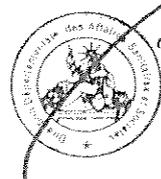
ARTICLE 1 : Est enregistrée sous le N° 595 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de Melle Fatima BENDJERIOU-SEDJERARI faisant connaître qu'elle exploite personnellement sous l'enseigne **PHARMACIE DU CANIGOU** l'officine sise :

43 avenue du Boulès (voie renommée)
66000 PERPIGNAN

ARTICLE 2 : La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au **01/06/2005**.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES


L'inspecteur Hors Classe
de l'Action Sanitaire et Sociale,

Eric DOAT

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Le Médecin Inspecteur
des Santé Publique

D' A. VINOT